



RAPPORT SEMESTRIEL EAGLE TOGO

Janvier à Juin 2022



Sommaire

1-Introduction	Erreur ! Signet non défini.
2- Résultats principaux.....	3-4
3- Investigation.....	5-7
4- Opération	8-14
5- Juridique	14-15
6- Médias	16-17
7- La gestion.....	18-19
8- Relations Extérieures.....	19-20
9- Conclusion	20
Annexes.....	21-22

1. Introduction

EAGLE-Togo, projet de mise en application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption, et membre d'EAGLE Network, est un réseau d'activistes implanté au Togo depuis 2017. Si les criminels de la faune sauvage ont un sentiment d'impunité et que le commerce des espèces protégées comporte peu de risques, il semble logique que le trafic illégal des espèces en voie d'extinction se développe, malgré les efforts entrepris de part et d'autres. « Si Vis Pacem Para Bellum », comme le dit si bien un proverbe latin, « Si tu veux la paix, prépare la guerre », la stratégie du réseau est donc de mettre fin au sentiment d'impunité en aidant le Togo à travailler à une meilleure application de la loi et limiter les dégâts des criminels de la faune. Ainsi, les braconniers et les trafiquants illégaux seront moins susceptibles de commettre ces crimes contre la faune et la flore. Trois opérations d'arrestations ont été réalisées au premier semestre 2022. Toute l'équipe s'est mobilisée et, les résultats ont suivi en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) auquel le projet EAGLE-Togo apporte son accompagnement technique, l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République à travers les parquets. Des investigations intéressantes ont conduit à des opérations d'arrestations de sept trafiquants à Lomé, capitale du Togo. Le présent rapport sera l'exposé de l'aperçu général des activités menées au cours du premier semestre 2022 du projet EAGLE Togo, suivi d'un déroulement détaillé de ces activités et les résultats obtenus en faisant un récapitulatif sur les résultats des projets d'EAGLE Network.

2. Résultats principaux

Au cours du premier semestre 2022 deux-cent quatre-vingt-quinze investigations ont été faites à travers les grandes préfectures du pays. Ces investigations ont permis d'identifier cent quarante-cinq personnes cibles qui s'activent dans le trafic des espèces en voie d'extinction ou en relation avec les braconniers. Trois opérations d'arrestations ont été faites dans la ville de Lomé durant le premier semestre de l'année en cours. Une opération d'arrestation s'est réalisée au mois de mars où trois présumés trafiquants ont été arrêtés à Lomé en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de six défenses d'éléphants. Au mois de mai, deux opérations d'arrestations ont été réalisées à Lomé. Deux présumés trafiquants ont été arrêtés à Lomé en possession de deux défenses d'éléphants et deux autres présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de deux peaux de lion, cinq peaux de léopard, trois peaux de serval, seize dents d'hippopotame et trente griffes de lion.

La juriste, au premier semestre a assisté à des audiences concernant l'affaire des trois trafiquants de quarante-un perroquets gris à queue rouge au tribunal de première

instance de Lomé. Elle a aussi participé aux opérations d'arrestations des trafiquants, fait le suivi juridique des affaires en cours et fait des recherches de tout genre et des analyses visées à atteindre les objectifs d'EAGLE-Togo. A part les articles écrits et publiés sur les opérations d'arrestations afin de dissuader d'éventuels trafiquants, d'autres articles sur la protection des espèces en voie d'extinction ont été publiés. Le département média a, au cours du semestre, rencontré les responsables des médias nationaux (radio, presse écrite et presse en ligne) et ensuite discuté avec les correspondants des stations radios et médias en ligne internationaux établis au Togo. Ces rencontres avaient pour but de parler des objectifs du projet EAGLE-Togo et renforcer les liens de collaboration avec les médias dans la lutte contre le crime faunique. Au total, deux cent soixante-huit pièces médias ont été produites dans les médias nationaux et internationaux (radio, télévision, presse écrite et internet).

L'équipe d'EAGLE-Togo est restée mobilisée et motivée. L'Assistant au coordinateur a réussi à établir une bonne et rigoureuse collaboration avec les partenaires locaux afin d'atteindre les objectifs du projet EAGLE-Togo. Le département management avec la présence du coordinateur Rens, venu d'Abidjan, a coordonné les activités de tous les autres départements. Des séries de rencontres avec les autorités ont été réalisées avec une équipe de la Délégation de l'Union européenne au Togo comprenant le Premier Secrétaire et Chef d'Equipe Infrastructure et Environnement, l'Attaché Chargé de Programme- Décentralisation, Sécurité, Justice et le Chargé de Programmes Infrastructures ; l'Ambassadeur des USA au Togo assisté de ses plus proches collaborateurs dont le Premier Conseiller ; le Commandant de Police de l'Ambassade de France, Expert Technique International et Conseiller Technique du DGPN et le Directeur de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB). D'autres rencontres ont été faites avec le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, l'Ambassadeur des Etats-Unis et le Chargé des questions diplomatiques à l'Ambassade de France et avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière. Les partenaires locaux, en l'occurrence les responsables du MERF, le Procureur de la République près le Tribunal de Lomé, ont échangé avec l'Assistant au Coordinateur.

Pour ce premier semestre 2022, soixante-treize trafiquants et criminels fauniques ont été arrêtés dans sept pays : quarante trafiquants arrêtés avec plus de deux cent quatre-vingt-trois kilogrammes de défenses d'éléphants, dont soixante-neuf défenses et soixante-quatorze morceaux d'ivoire d'éléphant, quatorze trafiquants de peaux de grands félins arrêtés avec dix-sept peaux de léopards et deux peaux de lions, treize trafiquants d'écailles de pangolin arrêtés avec plus de mille deux cent cinquante kilogrammes d'écailles, cinq trafiquants primaires, dont quatre au Cameroun avec deux bébés chimpanzés et un mandrill et un au Gabon avec un bébé chimpanzé et une moustache guenon. Il faut aussi noter que quatre-vingt-cinq pourcent des trafiquants arrêtés sont emprisonnés. Neuf cent trente-huit articles médias ont été publiés par la presse écrite locale et internationales, les stations radios et télévisions locales et internationales et la presse en ligne nationale et internationale afin de maximiser la dissuasion.

3. Investigations

Les enquêtes et les observations de terrain au cours du premier semestre 2022 révèlent qu'à part les défenses d'éléphants, les dents d'hippopotame, les peaux de grands félins et de petits félins, restent aussi les produits les plus trafiqués au Togo. Deux cent quatre-vingt-quinze investigations ont été effectuées dans les régions du pays au cours de ce premier semestre. Les efforts consentis pour mener ces missions ont été énormes et des séances de briefing et d'analyse des stratégies usées sur le terrain avec cette équipe de terrain afin d'améliorer les techniques d'investigations sont régulièrement faites.

En janvier, sur trente-cinq missions d'investigations menées par le département d'investigations, vingt-huit trafiquants ont été identifiés dans les préfectures du Golfe et du Grand Lomé. Cinquante-huit missions d'investigations ont été réalisées et cinquante-deux trafiquants identifiés au cours du mois de février dans les grandes villes du pays et dans les préfectures du Golfe et du Grand Lomé.



LES RIDEAUX SONT TOMBÉS SUR INTELTO 2022 À LOMÉ BUSINESS CENTER

En mars, cinquante-un autres missions d'investigations ont permis d'identifier dix-neuf trafiquants dans les préfectures du Golfe, du Grand Lomé et dans d'autres Préfectures du pays. Une de ces investigations a abouti à une opération d'arrestations en possession de six défenses d'éléphants à Lomé.



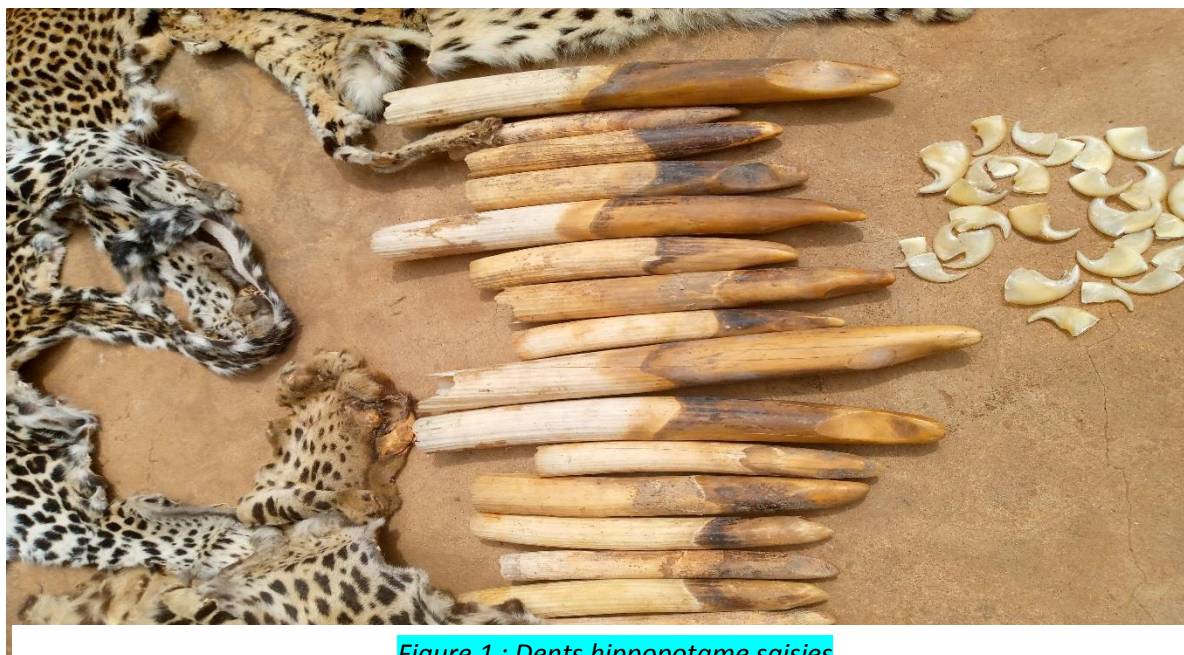


Figure 1 : Dents hippopotame saisies

Durant le mois d'avril, cinquante-sept missions d'investigations ont été faites, conduisant à l'identification de huit trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. Trente-huit missions d'investigations ont été réalisées et quatorze trafiquants ont été identifiés en mai, dans les préfectures des grandes régions du pays. Deux opérations d'arrestations ont été réalisées. Deux présumés trafiquants spécialisés dans le commerce illégal d'ivoire ont été arrêtés avec deux défenses d'éléphants. Une autre investigation a abouti à l'opération d'arrestations de deux présumés trafiquants spécialisés dans le commerce de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées.



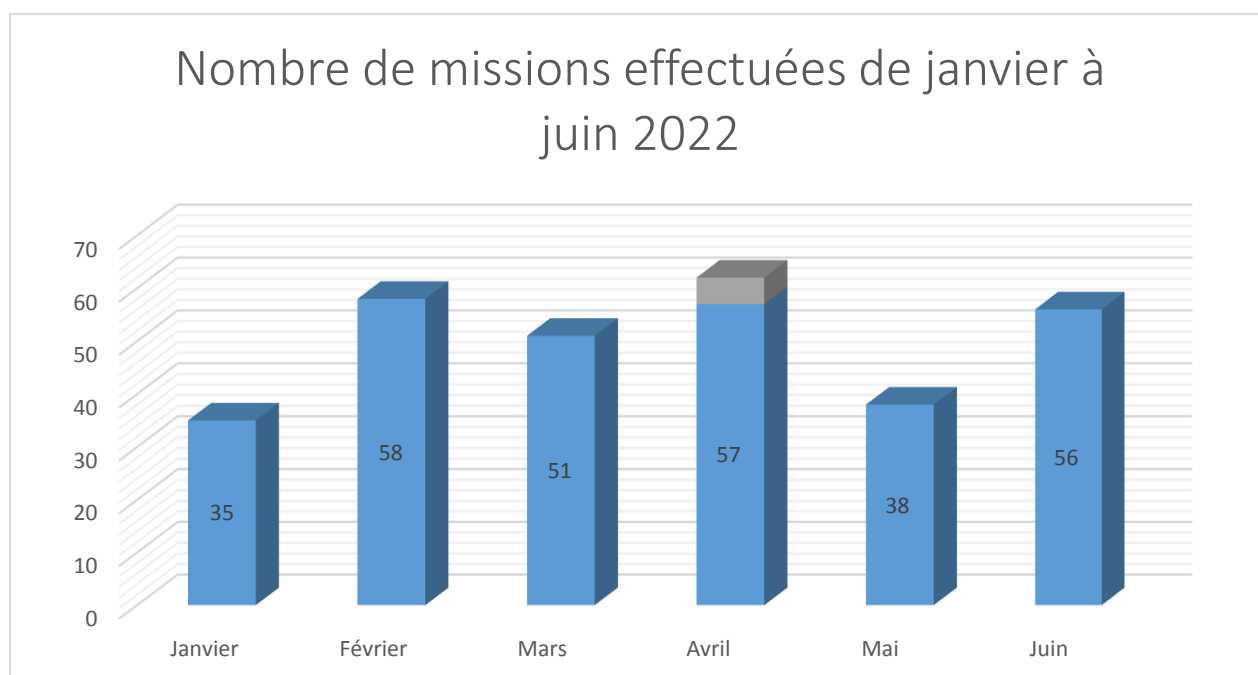
Figure 2 : Peau de léopard saisie

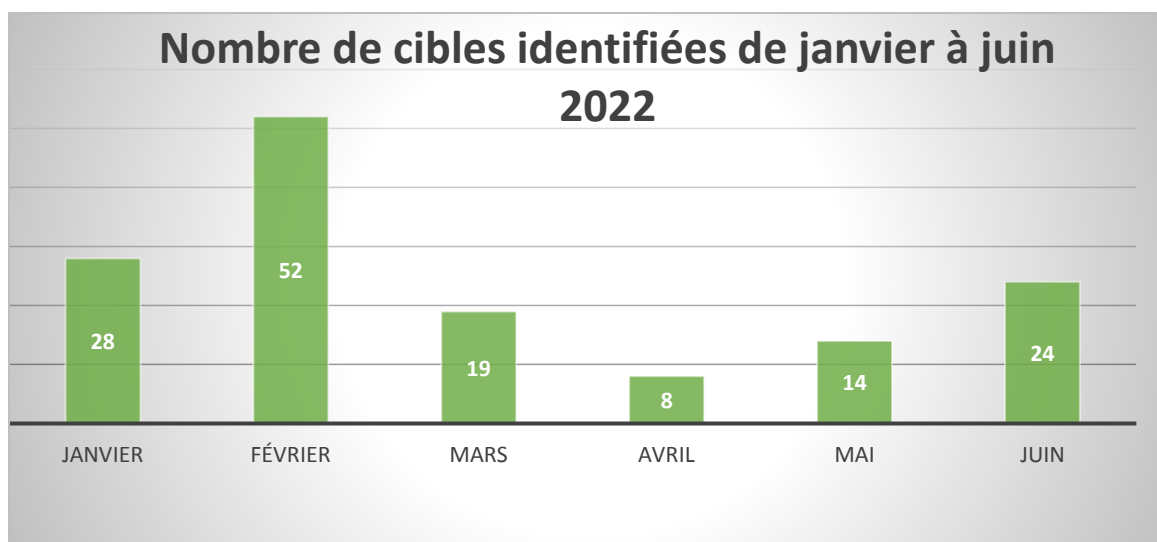
En juin, le département d'investigations a mené cinquante-six missions et identifié vingt-quatre trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays et du Grand Lomé.

Indicateur

Nombre d'investigations menées	295
Investigation ayant abouti à une opération	03
Nombre de cibles identifiées	145

Deux cent quatre-vingt-quinze missions d'investigations ont été réalisées dans les grandes préfectures du Togo sur le trafic d'ivoire et les peaux d'espèces intégralement protégées. Cent quarante-cinq nouveaux trafiquants de grandes et moyennes envergures ont été identifiés. Sept présumés trafiquants ont été arrêtés en détention, circulation et tentative de commercialisation de plusieurs espèces animales intégralement protégées.





4. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations	03
Nombre de trafiquants arrêtés	07
Nombre de trafiquants en fuite	00

Trois opérations d'arrestations de trafiquants de défenses d'éléphants et de trafiquants de dépouilles des espèces animales intégralement protégées ont été réalisées au cours de ce premier semestre. Une opération d'arrestations a été réalisée en mars où trois présumés trafiquants ont été arrêtés en possession de six défenses d'éléphants à Lomé. Et, deux autres opérations d'arrestations ont été réalisées au mois de mai 2022 dont quatre présumés trafiquants arrêtés à Lomé : deux présumés trafiquants spécialisés dans le commerce illégal d'ivoire en possession de deux défenses d'éléphants et deux autres trafiquants spécialisés dans le commerce de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées en possession de deux peaux de lion, cinq peaux de léopard, trois peaux de serval, seize dents d'hippopotame et trente griffes de lion.



Figure 3 : Pointes d'ivoire saisies

Les opérations sont réalisées sous couvert du Parquet et sur le terrain en équipe conjointe comprenant EAGLE, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), plus précisément avec la Direction des Ressources Forestières et l'Inspection des Ressources Forestières.

❖ Opération des trois présumés trafiquants d'ivoire à Lomé

Une opération d'arrestation s'est déroulée, le 22 mars 2022 à Lomé, avec l'action conjuguée de l'OCRTIDB, du MERF et d'EAGLE-Togo. Cette opération de Lomé a permis d'arrêter dans un hôtel sis au quartier super Taco, trois individus répondant aux noms de ALASSANI Ibrahim, propriétaire des défenses d'éléphants en vente, DOUTI Yendine et AMEGNIGAN Raphaël, tous de nationalité togolaise. Après la saisie des six défenses d'éléphants, Des perquisitions aux domiciles et aux magasins des trois prévenus dans les quartiers de Bè, Agoè et Hédzranawoé n'ont permis d'avoir une autre pointe d'ivoire, mais de trouver des anciens billets de banque.



Figure 4 : les trafiquants d'ivoire arrêtés en mars 2022

Les faits tels que rapportés, précisent que les trois présumés trafiquants d'ivoire, ont été pris par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de six défenses d'éléphants qu'ils ont mis dans un sac. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits *fauniques* à Lomé, les trois prévenus ont d'abord été placés en garde à vue. Ils ont par la suite, été présentés au procureur qui a relevé que les faits sont de nature à retenir l'inculpation de trois des prévenus et a délivré un mandat de dépôt contre eux à la prison civile de Lomé, le 28 mars 2022.

Deux opérations d'arrestations ont été réalisées au cours du mois de mai 2022 où quatre présumés trafiquants ont été arrêtés à Lomé, en possession de défenses d'éléphants, des peaux et griffes de fauves et des dents d'hippopotame. Ils ont tous reconnu après leur interpellation que leurs objectifs étaient de commercialiser illégalement les défenses d'éléphant, les peaux et griffes de fauves et les dents d'hippopotame.

❖ Opération de deux défenses d'éléphant à Lomé

Une opération d'arrestations s'est déroulée et deux présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de deux défenses d'éléphant le 6 mai 2022, dans un quartier périphérique de Lomé, avec la collaboration des agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé, les nommés YACOUBOU Issaka et MOUKAILA Saidou, tous de

nationalité togolaise, sont d'abord mis en garde à vue à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), avant d'être déférés à la prison civile de Lomé le 10 mai 2022, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur.



Figure 5 : Deux pointes d'ivoire saisies

par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de deux défenses d'éléphant qu'ils ont mis dans un sac dissimulés sous les aisselles. Après la saisie des défenses d'éléphants, des perquisitions aux domiciles des prévenus n'ont permis d'avoir aucun autre objet ou pointe d'ivoire.

6 **FOCUS** Le Canard Indépendant N°819 du Vendredi 1^{er} avril 2022

Trois présumés trafiquants arrêtés en possession de six défenses d'éléphants déférés à la prison civile de Lomé

Trois présumés trafiquants d'ivoire arrêtés à Lomé, en flagrant délit de détention, de circulation, de commercialisation illégale de six défenses d'éléphants et de blanchiment d'argent ont été déférés à la prison civile de la même ville, le 28 mars 2022.

Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés le 22 mars dernier, au moment où ils s'approprièrent à écouler les six défenses d'éléphants, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, sont impliqués dans un réseau criminel international très organisé. Ils faisaient passer en contrebande, les défenses d'éléphants à travers les frontières de la sous-région, notamment du Burkina Faso d'où proviennent les défenses d'éléphants.

Une fois arrêtés, les nommés ALASSANI Ibrahim, propriétaire des défenses d'éléphants en vente, DOUTI Yendine et AMEIGNAN Raphaël, tous de nationalité togolaise, ont été mis en garde à vue à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), avant d'être déférés à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Précisons que c'est deux présumés trafiquants de défenses d'éléphants, Yendine et Raphaël qui ont d'abord été interpellés par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de six défenses d'éléphants qu'ils ont mis dans un sac sous formes d'un colis. Après la saisie des six défenses d'éléphants, le dernier présumé trafiquant, Ibrahim, a été arrêté. Des perquisitions aux domiciles et aux magasins des trois prévenus dans les quartiers de Bè, Agoè et Hédzranawoë n'ont permis d'avoir une autre pointe d'ivoire, mais de trouver des anciens billets de banque. Dans leurs premières perquisitions, les agents de l'OCRTIDB ont saisi six défenses d'éléphants et deux pointes d'ivoire.

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées par les conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Et l'article 796 de ce même code exprime : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Rappelons que l'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'OCRTIDB et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.



Figure 6 : Deux trafiquants arrêtés en possession de deux pointes d'ivoire

❖ Opération des peaux et griffes de fauves et des dents d'hippopotame à Lomé

Une autre opération d'arrestations s'est déroulée et deux autres présumés trafiquants de peaux de fauves ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de deux peaux de lion, cinq peaux de léopard, trois peaux de serval, seize dents d'hippopotame et trente griffes de lion, le 19 mai 2022, dans un quartier périphérique de Lomé, avec la collaboration des agents de l'OCRTIDB et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement

protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés YEKPON Lucien, un récidiviste et DAKO Marc, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déférés le 24 mai 2022 à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur.



Figure 7 : Les peaux de fauves et dents d'hippopotames saisies

Les faits tels que rapportés, précisent que les présumés trafiquants, tous les deux de nationalité béninoise, ont été interpellés par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de peaux et griffes de fauves et des dents d'hippopotame qu'ils ont mis dans deux sacs gris. Après la saisie, les deux présumés trafiquants ont été d'abord conduits à l'OCRTIDB et mis en garde à vue. Ils ont été auditionnés par la suite avant d'être présentés au procureur puis déférés le 24 mai 2022 à la prison civile de Lomé. Même si les peaux saisies, une arrestation première nature sur les peaux des félins, ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.



Figure 8 : Peaux de fauves saisies



Figure 9 : Griffes de lion saisies



Figure 10 : Deux trafiquants béninois arrêtés en possession de peaux de fauves et autres

5. Juridique

Indicateur

Nombre de suivi d'audience	10
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	05
Nombre de trafiquants en attente de procès	07
Nombre de trafiquants en fuite	00

Au cours du premier semestre, plusieurs affaires pendantes devant les tribunaux de Lomé ont été suivies par le département juridique d'EAGLE-Togo. La conseillère juridique d'EAGLE-Togo a assisté au procès des trafiquants des perroquets gris à

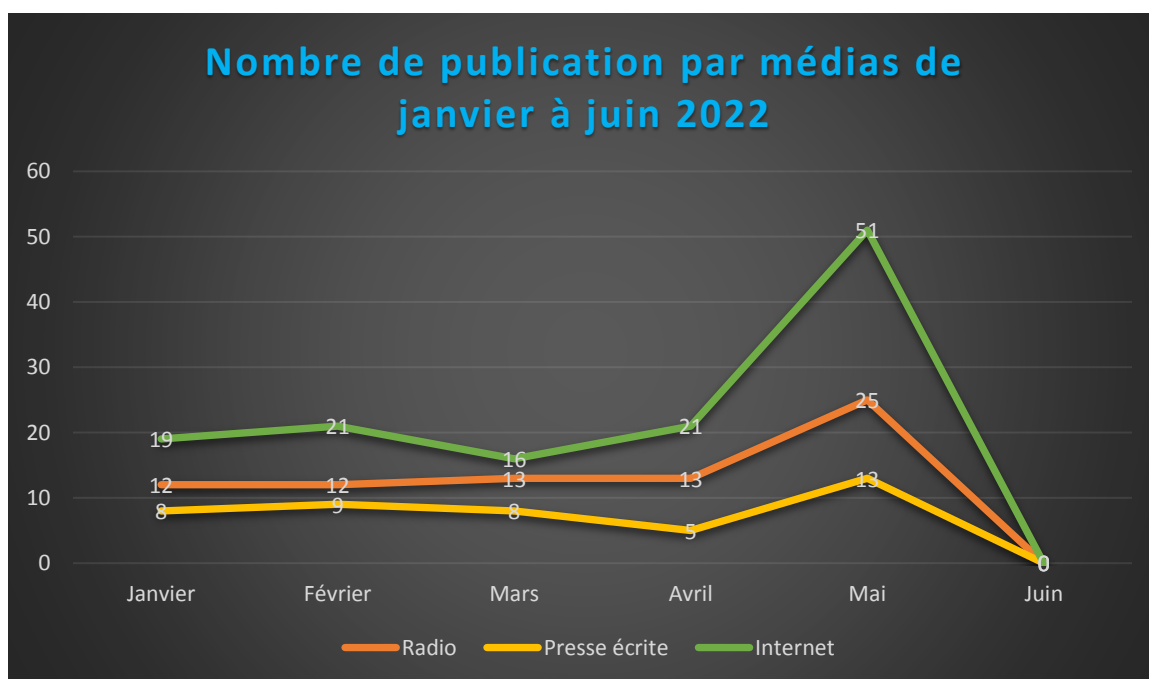
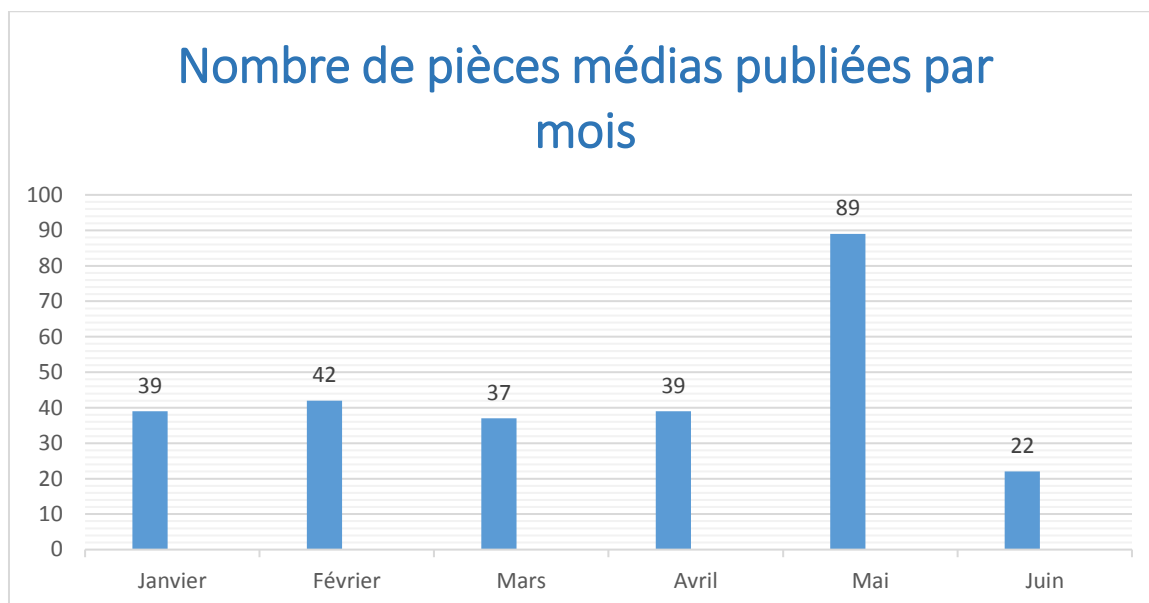
queue rouge à Lomé, le 17 janvier 2022, avec condamnation des trafiquants à des peines de différents degrés. La juriste a aussi fait des recherches sur l'incitation policière et les enquêtes policières. En février, la juriste a fait des recherches sur le statut de protection du Marabout et grue couronnée au Togo et sur l'actualité juridique des mesures de protection de la faune sauvage. La loi du 30 Novembre 2021 sur la lutte contre la maltraitance des animaux (domestiques et sauvages) a été visitée et une recherche sur les commentaires d'articles de la loi du 30 Novembre 2021 a été faite, sans oublier la proposition de moyens pour faire avancer l'enquête sur une importante cible. En mars, le département juridique a assisté à une opération d'arrestation, le 22 mars 2022, de trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants. Le département juridique a procédé à la rédaction des différents rapports et à l'actualisation des fichiers juridiques usuels. Courant avril, il a été surtout question d'assister à la rencontre avec le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières pour présentation et discussion sur les dossiers en cours et aussi, faire le « Jail visit » à la prison civile de Lomé afin de répondre à l'objectif de suivi des affaires dans la phase post-condamnation. Par ailleurs, des discussions ont été faites avec le département investigations sur les potentielles pistes pouvant conduire à une opération.

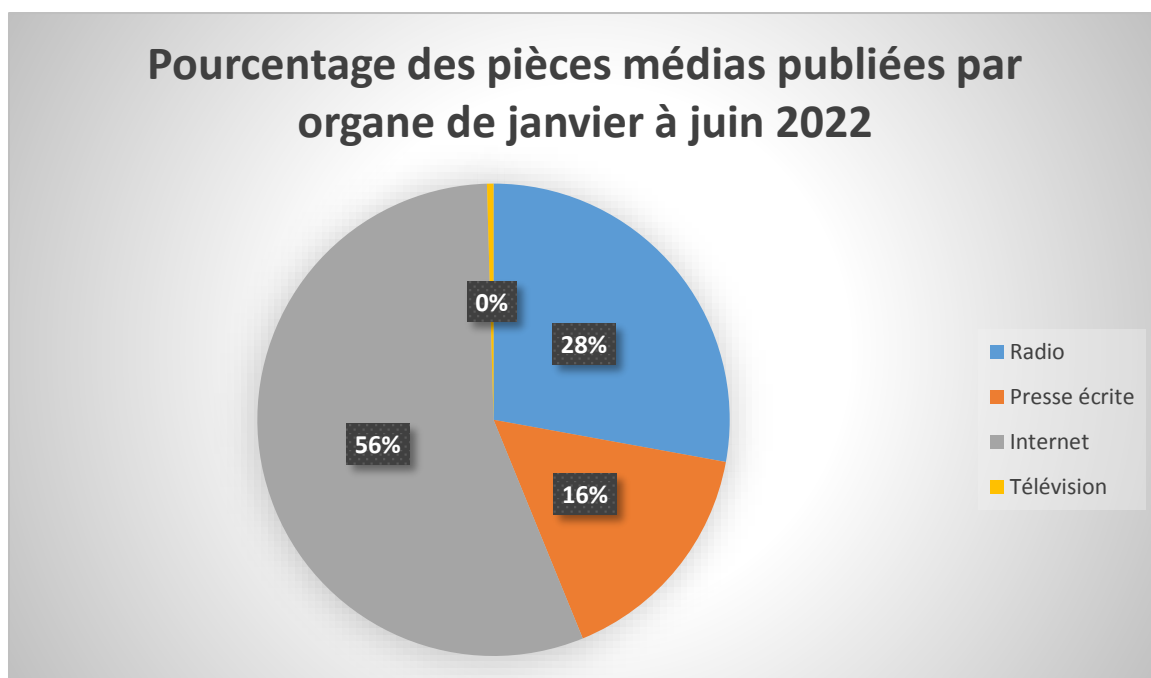
Il a été surtout question au mois de mai de participer activement aux deux opérations d'arrestation des trafiquants de défenses d'éléphants et de peaux de fauves et faire le « jail visit » de six détenus à la prison civile de Lomé. Une rencontre s'est aussi tenue avec l'avocat pour discuter des aspects juridiques des affaires en cours de procédure. Par ailleurs, le département juridique a assisté à la séance de renforcement de capacités des enquêteurs, organisée par Cécile BLOCH, coordinatrice d'EAGLE-Sénégal, venue au Togo pour un partage d'expérience. En juin, la juriste a aussi suivi les audiences sur les cas de trafic d'espèces protégées et fait le « Jail visit » de cinq détenus à la prison civile de Lomé. La juriste a aussi effectué des missions dans la région maritime pour le suivi juridique et le renforcement des relations avec les autorités administratives et judiciaires dans le but de garantir des peines d'emprisonnement.

6. Médias

Au total, deux cent soixante-huit articles de presse ont été produits et diffusés dans les médias nationaux et internationaux (presse radio, presse en ligne et presse écrite). Les articles ont traité les questions liées à la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, de la protection de la flore et de la faune et de l'application de la loi sur les espèces sauvages, les arrestations, les poursuites pénales et la lutte contre la corruption. Le responsable médias à part sa participation active aux trois opérations d'arrestations de Lomé, a aussi rencontré au cours du premier semestre des journalistes des médias locaux et des correspondants des stations radios internationales à Lomé. Il s'agit des correspondants de RFI, la BBC, de la Voix de l'Amérique et de Deutsche Welle. Les échanges ont porté sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo. Il a été surtout question au cours de la rencontre d'expliquer aux correspondants ce que fait EAGLE-Togo et de les faire comprendre que collaborer avec les médias pour informer le public que la loi est activement appliquée, maximise

la valeur dissuasive de nos actions et les risques croissants pour les trafiquants potentiels d'aller en prison. Les échanges avec les correspondants des radios internationales ont suscité d'espoir dans la mesure où ils ont indiqué leur disponibilité à dorénavant nous accompagner en diffusant nos activités.





7. Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	00
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteur en test	00
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	05

Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Des rencontres se sont tenues avec le Chef division Aires Protégées et de la Faune, Point Focal CITES, assisté du Chargé d'Etude et Point Focal des opérations avec OCRTIDB et INTERPOL. Ces rencontres avaient pour objectif de renforcer les liens de collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages protégées. Ce fut également l'occasion de discuter et savoir les nouvelles procédures à mettre en place pour aboutir au rapatriement au Cameroun, des

perroquets saisis au Togo en octobre 2021. Des rencontres d'entretien des candidats enquêteurs ont été faites et des discussions sur les planifications et la définition des objectifs et stratégies ont également été faites, sans oublier le suivi quotidien des missions d'investigations des enquêteurs sur le terrain.

Au cours du premier semestre 2022, le Coordinateur assistant a également organisé les investigations, suivi les dossiers d'accord de collaboration entre le MERF et EAGLE-Togo et rencontré bien d'autres acteurs d'application de la loi. Le Coordinateur du projet présent en février, a coordonné les activités avec le personnel et fait également des rencontres avec les autorités en présence de Coordinateur assistant.

Pour la réalisation des trois opérations d'arrestations de Lomé, le Coordinateur assistant a également effectué une série de rencontres avec les autorités et a ensuite constitué une équipe et fait le briefing avec les agents d'OCRTIDB pour expliquer le déroulement des différentes opérations. Une autre rencontre s'est tenue avec le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières (IRF) pour renforcer les liens de collaboration dans la lutte contre le crime environnemental. Ce fut également l'occasion d'échanger sur les voies et moyens et les possibilités pour le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) de faire une procédure pour l'exécution intégrale des décisions de justice afin que les dommages et intérêts soient payés par les trafiquants condamnés. Un récapitulatif des dommages et intérêts des affaires passées en jugement de 2017, a été remis au Directeur de l'IRF. C'était une opportunité pour le Directeur de l'IRF de partager avec EAGLE, un guide d'évaluation des préjudices et des dommages et intérêts en matière d'infractions forestières élaboré par le MERF à travers l'IRF en fin 2021. Une autre rencontre s'est tenue avec le Point focal chargé de liaison avec ETIS pour échanger et s'assurer de l'effectivité d'envoi des données ETIS à la plateforme dédiée. Le point focal a profité pour partager le récent rapport envoyé par ETIS sur les données fournies. Le rapport annuel 2021 du réseau EAGLE a été déposé par le Coordinateur Assistant à l'ambassade des USA pour transmission à Monsieur l'Ambassadeur. Le Coordinateur Assistant a par la même occasion demandé et obtenu des informations auprès du premier Conseiller, faisant suite à une rencontre en janvier avec l'ancien Ambassadeur et qui est relative à l'appui pour l'enregistrement d'EAGLE-Togo. Au mois de mai, une rencontre s'est tenue avec le Procureur de la République près le tribunal de Lomé, pour renforcer les liens de collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. L'autre rencontre s'est tenue avec le Directeur adjoint de l'OCRTIDB, où il a été question de planifier conjointement les opérations d'arrestations sur le terrain. Une troisième rencontre s'est tenue avec le Directeur de l'inspection des ressources forestières. Ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique non seulement de renforcement des liens de collaboration, mais également de mener des opérations d'arrestations.

Des séances de renforcement de capacités des enquêteurs ont été également faite avec la Coordinatrice d'EAGLE-Sénégal pendant sa mission au Togo pour partage d'expérience et appui aux enquêtes.

8. Relations extérieures

En vue d'établir de nouvelles relations et de renforcer celles existantes avec les autorités et les acteurs d'application de la loi impliqués dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages menacées d'extinction, quelques partenaires techniques ont été rencontrés. Le Coordinateur appuyé de son assistant ont rencontré une équipe de la Délégation de l'Union Européenne et l'Ambassadeur des USA au Togo et assisté de ses premiers collaborateurs, pour échanger sur les voies et moyens d'appuyer le projet EAGLE-Togo pour son enregistrement. Le Coordinateur assistant a rencontré avec le Chef division Aires Protégées et de la Faune, Point Focal CITES, assisté du Chargé d'Etude et Point Focal des opérations avec OCRTIDB et INTERPOL. Il a aussi organisé des rencontres notamment, avec le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières (IRF), avec le Point focal chargé de liaison avec ETIS, avec les responsables de l'OCRTIDB et avec le Procureur de la République près du tribunal de Lomé.

A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo, la coordination a pu assister à une opération d'arrestation et a effectué une série de rencontres avec les autorités incluant le Directeur Adjoint de l'OCRTIDB, le Procureur de la République près le tribunal de Lomé et le Chef division Aires Protégées et de la Faune, Point Focal CITES. Une autre rencontre s'est faite avec le Représentant pays du Groupe d'Echange et de Recherche Technologique (GRET) section Togo. D'autres rencontres se sont également tenues avec le Procureur de la République près le tribunal de Lomé, ensuite avec le Directeur adjoint de l'OCRTIDB et enfin avec le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières. Une autre rencontre s'est tenue en avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière et a participé à la cérémonie commémorative du 446^{ème} anniversaire de l'indépendance des USA, évènement qui a été une occasion d'entrer en contact avec quelques autorités, dont le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, l'Ambassadeur des Etats-Unis et le Chargé des questions diplomatiques à l'Ambassade de France.

9. Conclusion

Trois opérations d'arrestations ont été réalisées à Lomé au premier semestre 2022. Ces opérations sont le fruit de plusieurs investigations menées sur toute l'étendue du territoire nationale. Le nombre d'opérations réalisées au cours du premier semestre prouve à suffisance, la détermination d'une équipe retreinte et très engagée à atteindre les objectifs de répression des trafiquants et de lutte contre la corruption.

En effet, les activités que ce soit le département juridique, médias, investigations ou de l'économat, ont normalement continué de fonctionner. Le département investigations a effectué deux cent quatre-vingt-quinze missions d'investigations et identifié cent quarante-cinq trafiquants. Des pistes intéressantes ont aussi été identifiées. Il y a également eu des rencontres avec quelques autorités judiciaires

partenaires, notamment avec le Procureur de la République près le tribunal de Lomé, pour une meilleure collaboration avant, pendant et après les opérations d'arrestations. Deux cent soixante-huit pièces médiatiques ont été publiées dans la presse nationale et internationale. Le département juridique a fait le suivi juridique des cas devant les tribunaux. La coordination a organisé et suivi les investigateurs dans leurs missions sur le terrain. Elle a également fait le suivi pour la signature de l'accord de collaboration avec le MERF et d'autres partenaires.

Annexe

Quelques liens des publications

<https://icilome.com/2022/05/togo-commerce-illegal-divoire-2-trafiquants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://guineemining.info/deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://mediatopnews.tg/?p=238>

<http://lemerite.info/?p=1023>

<https://www.dropbox.com/s/6pz93faaiq0k0j6/canard%2025%20du%20vendredi%2013%20mai%202022.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p16weh6dvqq1cea/Opinion%20773%20du%2016%20Mai%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gwfgx4gg54t7oyz/LE%20DIALOGUE%20250%20du%2012%20Mai%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xjk961yohzdhbfx/Eveil%20774%20du%2013%20Mai%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/00q7pcy49ua3o1x/RADIO%20CENTRALE%20FM%20309.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ao11wryl3989rq3/RADIO%20COSMOS%20321.mp3?dl=0>

https://citoyeninfo.com/articles/trois_presumes_trafiquants_arretes_en_possession_d_c2caac-1132.html

<https://focusguinee.info/2022/03/28/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.dropbox.com/s/zeotxd2ixtur8ob/PDF%20310.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ow3qhw04ny1f9fp/RADIO%20CENTRALE%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/oe4ypuos7bocur7/RADIO%20COSMOS%20FM%20%281%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/quo6korimzcpfn5/RADIO%20TABALA%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/t3jgo09rr35r29s/RADIO%20TCHAMBA%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ar2s3gwrpvhjv3r/LA%20MANCHETTE.%200195.pdf?dl=0>

<https://horizon-news.net/index.php/fr/component/k2/item/7328-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-d-elephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome>

<http://lemerite.info/?p=975>

<https://voixdebamako.com/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/?msclkid=b6197cc2b00911ec999af7a388d84518>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/03/28/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/?msclkid=d8f3d77ab00d11eca6956226e757e687>